

AVIS

RUR.20.143.AV-Nature

Demande de dérogation émanant d'Infrabel concernant deux travaux de reprofilage/rognage de parois rocheuses à Leignon et Chapois s'inscrivant dans le cadre du projet de modernisation de la ligne 162 Bruxelles-Sterpenich

Avis adopté le 10/06/2020

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 29/05/2020
Références : DNF/DNEV/JPB/SLA/Sorties 2020 : 7438

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Consultation électronique menée du 02/06/2020 au 10/06/2020

AVIS

Après consultation des membres par voie électronique, le Pôle "Ruralité" Section "Nature" **accepte** que soit accordée la dérogation demandée moyennant la stricte mise en œuvre des mesures compensatoires visant la recréation d'habitats favorables aux espèces impactées (Orvet fragile, Lézard vivipare et Lézard des murailles). Aux mesures figurant dans les deux permis d'urbanisme ainsi que dans le dossier de demande de dérogation doivent s'ajouter les mesures, recommandations et aménagements judicieusement proposés par la Direction DNF de Dinant dans son avis du 26 mai 2020.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »